

Plan Local d'Urbanisme



Les documents officiels du P.L.U. sont consultable en Mairie et sur le site de la commune www.charentilly.com rubrique P.L.U.



Vo pour être amené à la délibération du Conseil Municipal du

PLU

PLAN DE ZONAGE N°2

[CHARENTILLY]

INSTRUMENT D'URBANISME

ECHELLE : 1/2000

at.u.

Plan 2010 à 1er décembre 2010

- Limite de zone
 - ▨ Espace boisé classé
 - ▨ Plantation à réaliser
 - ▨ Espace vert protégé (L123-1-7)
 - ★ Elément paysager protégé (L123-1-7)
 - ⊥ Recul par rapport à l'axe de la voie (art L111-1-4)
 - ⋯ Liaison à créer
 - ⊙ Emplacement réservé
- Type de zone :**
- A Zone agricole
 - N Zone naturelle
 - U Zone urbaine
 - 1AU Zone à urbaniser à court terme
 - AU Zone à urbaniser à moyen et long terme

Charentilly



L'Echo du Village

Janvier 2011

INFOS PRATIQUES

La Mairie
1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly



Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56
Email : mairie@charentilly.com
Site Internet: www.charentilly.com
Mr le Maire et ses Adjoints reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Extraits de quelques décisions
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 13 Décembre 2010



**COUT DU BRANCHEMENT EAUX USEES. PARTICIPATION
POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E) À COMPTER DU
1ER JANVIER 2011.**

La tarification suivante étant présentée sans augmentation par rapport à 2010, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Maintient le coût du branchement à 1 200 € dû dès la réception d'un nouveau réseau.
- Maintient la participation pour raccordement à l'égout à 1 300 € due dès la déclaration d'ouverture du chantier.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT EAUX USEES, REJETS DU 1ER
JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2012.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir au tarif 2010/2011 le terme fixe soit 101,69€.
 - Décide de maintenir au tarif 2010/2011, la consommation à 1,53€ le m3.
- A ces tarifs s'applique la TVA au taux de 5,5 %.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.).

Par courrier du 11 novembre 2010, M. BERNARD, Commissaire enquêteur, a transmis son rapport et ses conclusions motivées. Il émet un avis favorable au projet d'élaboration du PLU, assorti de recommandations et de conditions suspensives.

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'issue du conseil du 15 novembre 2010 afin d'étudier les avis des Personnes publiques associées (P.P.A.), ainsi que le rapport et les conclusions remis par le Commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (Votants : 15 ; Pour : 9 ; Contre : 5 ; Blanc : 1)

- Décide d'approuver le Plan local d'urbanisme
- Dit que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois
- Le Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire et dans les locaux de la Préfecture d'Indre et Loire à Tours.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire dès sa réception par M. le Préfet et du dossier du Plan d'occupation des sols annexé ainsi que de l'accomplissement des mesures de publicité prévue à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme.

**INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS
LE CADRE DE L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Précédemment, le Conseil municipal avait instauré ce droit de préemption. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour redéfinir le champ d'approba-

tion du Droit de préemption urbain (D.P.U.).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones suivantes du PLU : * zones urbaines : UA – UB – UBa – UX – UXa - * zones à urbaniser : AU – 1 AUa – 1 AUB – 1 AUc – 1 AUx

ABROGATION DE LA DELIBERATION INSTITUANT LA REDEVANCE « TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ».

Cette redevance, ayant pour assiette la consommation d'eau potable avait pour but de faire supporter par tous les usagers de l'assainissement non collectif le traitement de ces matières de vidange et de financer les sites équipés spécialement à cet effet. Sur invitation des services de l'Etat, la gestion financière de cette redevance était déléguée au SATESE 37 qui était chargé de recueillir le produit des redevances perçues par les collectivités et de régler les coûts de traitement aux maîtres d'ouvrage de sites de traitement. Par circulaire du 20 octobre 2010, M. le Préfet nous informe qu'il n'y a plus lieu désormais de maintenir le dispositif mis en place à partir de 2000.

En conséquence, le SATESE 37 informe les communes qu'il :

- n'exercera plus la compétence relative à la gestion financière du traitement des matières de vidange,
- ne percevra plus la redevance liée à ce traitement qui sera dorénavant facturée par l'entreprise qui effectue chez l'utilisateur, l'enlèvement des matières de vidange.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Cadre de Vie - Environnement. Il a été question de : implantation des bancs – plantation de l'arbre attribué pour le prix du village fleuri, aménagement du lavoir rue de l'Arche.

COMPTE-RENDU DES EPCI :

Syndicat de la Choisille: - les visites du technicien chez certains riverains, l'enquête publique dans le cadre de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents qui se déroulera du 20 décembre 2010 au 14 janvier 2011, les réunions organisées auprès des propriétaires concernés par les ouvrages hydrauliques.

Syndicat d'énergie du 2 décembre. Le syndicat a pris la compétence « éclairage public ». Les communes membres, si elles le souhaitent, pourront adhérer.

Communauté de communes de Gâtine et Choisilles. Parmi les principales questions abordées :

- Début des orientations budgétaires 2011.
- Actions économiques : vente du bâtiment près de la gare de Saint Antoine du Rocher.
- Acceptation de la dissolution du SCOT.
- Ordures ménagères, augmentation de 5 %. Une réflexion de la commission est en cours concernant « la redevance incitative ».

Syndicat du Collège du Parc à Neuillé Pont Pierre du 8 décembre.

Le prix du repas est de 3,30 € sans changement depuis le 1er septembre 2008. Le nombre d'élèves augmente : il était de 459 à la rentrée 2009/2010, il est de 475 à la dernière rentrée et sera en forte croissance à la prochaine rentrée ce qui n'est pas sans soulever plusieurs problèmes dont la distribution des repas et des transports.

QUESTIONS DIVERSES :

Les réunions du Conseil municipal sont fixées pour l'année 2011 aux lundis suivants :

- 24 janvier - 21 février - 21 mars - 18 avril - 16 mai - 20 juin - 11 juillet - 29 août - 19 septembre - 17 octobre - 21 novembre - 19 décembre.

Avancement des travaux de l'école.

- La réalisation du gros œuvre est prévue pour la fin du mois de mars.
- Le terrassement pour la pénétration du puits canadien est effectué et les matériaux de réalisation sont sur place.
- Il a été demandé que les entreprises nettoient la voie à hauteur du chantier en assurant une signalisation routière.

Prochaine réunion du Conseil municipal

Aura lieu le lundi 24 Janvier 2011 à 20 heures 30, salle de la mairie.



(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)
[www.charentilly.com/rubrique PV Conseils](http://www.charentilly.com/rubrique/PV_Conseils)



*Die du sillage
Bloc note Pêle-mêle*



Décès de Madame Marie PERENCEVIC,
La Roche Camuselière, le 18 décembre



Voeux du MAIRE

*Dimanche 16 Janvier 2011 à 10h30
Salle Polyvalente*

Ce sera l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.



Bal de la St-Vincent

*samedi 22 janvier 2010
salle polyvalente*

COMPLET